



COMMISSION PERMANENTE SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

**Étude du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2012-2014 de la Ville de
Montréal et de l'agglomération**

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

**Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le jeudi 6 octobre 2011**

Direction générale
Direction du greffe
Division des élections et du soutien aux commissions
275, rue Notre-Dame Est - Bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone: 872-3770 Télécopieur: 872-5655

La commission

Président

*M. Sammy Forcillo
Conseiller de ville
Arrondissement de Ville-Marie*

Vice-présidents

*M. Pierre Lampron
Conseiller de ville
Arrondissement de Rosemont – La
Petite-Patrie*

*M. Peter F. Trent
Maire de la Ville de Westmount*

Membres

*M. Robert Coutu
Maire de la Ville de Montréal-Est*

*Mme Andrée Hénault
Conseillère de ville
Arrondissement d'Anjou*

*M. Peter McQueen
Conseiller de ville
Arrondissement de Côte-des-Neiges
– Notre-Dame-de-Grâce*

*Mme Marie Potvin
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement d'Outremont*

*M. François Robillard
Conseiller de ville
Arrondissement de Ville-Marie*

*M. André Savard
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement de Verdun*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Saint-Léonard*

*M. Bertrand Ward
Conseiller de ville
Arrondissement de Pierrefonds—
Roxboro*

Montréal, le 6 octobre 2011

Monsieur Claude Trudel
Président du conseil d'agglomération
Hôtel de Ville de Montréal

Monsieur le Président,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur les finances et l'administration, le rapport des séances publiques tenues les 19, 20 et 21 septembre 2011 sur le programme triennal d'immobilisations 2012-2014 de la Ville de Montréal et de l'agglomération ainsi que les recommandations de la commission adoptées le 21 septembre 2011.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

ORIGINAL SIGNÉ

Sammy Forcillo, FCA

Les secrétaires recherchistes,

ORIGINAL SIGNÉ

Edwige Noza

ORIGINAL SIGNÉ

Pierre G. Laporte

TABLE DES MATIÈRES

	Page
LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE.....	4
LE CONTENU DU RAPPORT	5
LES RECOMMANDATIONS.....	6
ANNEXE 1 : RAPPORTS MINORITAIRES.....	9
• M. Robert Coutu	
• M. Pierre Lampron et M. François Robillard	
• M. Peter McQueen	

LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

La commission permanente sur les finances et l'administration a procédé à une étude publique du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2012-2014 de la Ville de Montréal et de l'agglomération. Au cours de cette étude, la commission a entendu les présentations du PTI 2012-2014 des unités d'affaires suivantes :

- Service du développement et des opérations;
- Service de l'eau;
- Muséums nature;
- Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles;
- Service des technologies de l'information;
- Société du parc Jean-Drapeau

Il importe de rappeler que la commission sur les finances et l'administration a procédé, pour la première fois cette année, à l'étude du PTI au mois de septembre; ce changement devant permettre aux unités d'affaires une meilleure planification de leurs immobilisations. Quant à l'étude sur le budget de fonctionnement, elle se tiendra dans un deuxième temps, à la fin de l'année 2011.

Dans le cadre des travaux préalables à la tenue de cette étude, un avis public a été diffusé dans deux grands quotidiens montréalais, l'un anglophone et l'autre francophone, de même que sur le site Internet de la Ville. L'avis précisait les dates des séances des assemblées publiques de la commission ainsi que les modalités de participation du public.

L'étude publique a eu lieu les 19, 20 et 21 septembre 2011 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal. Le 21 septembre 2011, la commission a adopté ses recommandations.

Au cours de ces assemblées, la commission a, entre autres, entendu la présentation générale du PTI par le directeur principal des finances et trésorier, M. Robert Lamontagne, ainsi que celles de certaines unités d'affaires gérant un portefeuille d'investissement stratégique. Des périodes de questions et de commentaires réservées au public étaient prévues à chaque séance. De plus, des périodes réservées aux questions et aux commentaires des membres de la commission ont suivi les différentes présentations.

Le présent document peut être consulté à la Division des élections et du soutien aux commissions de la Direction du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville de même que sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/commissions. Pour informations: 514 872-3770.

LE CONTENU DU RAPPORT

Compte tenu des délais alloués à cette étude, le présent document ne contient que les recommandations adoptées par la commission lors de l'assemblée publique du 21 septembre 2011, conformément à l'article 33 du *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal* (06-009) et à l'article 39 du *Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération* (RCG 06-024).

LES RECOMMANDATIONS

La Commission remercie le Service des finances et toutes les unités administratives qui ont présenté leur programme triennal d'immobilisations (PTI) pour la pertinence des documents déposés et présentés à la commission et la qualité des réponses apportées aux questions des commissaires et souligne qu'elle aurait apprécié la présence du président ou d'un membre du comité exécutif à l'une ou l'autre des séances de la commission.

La commission fait les recommandations suivantes aux conseils municipal et d'agglomération :

Adoption du PTI

R-1

Que les conseils adoptent les prévisions du PTI 2012-2014 de la Ville de Montréal.

R-2

Que les conseils adoptent les PTI des unités administratives entendues par la commission :

- Service du développement et des opérations;
- Service de l'eau;
- Muséums nature;
- Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles;
- Service des technologies de l'information;
- Société du parc Jean-Drapeau

Recommandations générales

R-3

Que l'administration s'assure, pour les prochains exercices, que les présentations faites à la commission par les diverses unités administratives présentent l'évolution de leurs investissements sur une base pluriannuelle de dix ans incluant les années antérieures et postérieures à la période couverte par le PTI.

R-4

Que l'administration se donne comme objectif à court, moyen et long terme d'affecter le tiers du PTI à des projets de développement et les deux tiers à des projets de protection et de réhabilitation.

R-5

Que l'administration poursuive ses efforts pour augmenter le paiement au comptant des dépenses d'immobilisations.

R-6

Que l'administration s'assure d'une gestion du PTI qui vise la diminution, à long terme, de la dette de la Ville et de l'agglomération en tenant compte de la situation actuelle et future des régimes de retraite à la Ville de Montréal.

R-7

Que l'administration étudie les divers aspects liés au report des montants du PTI non dépensés par les arrondissements et à leur étalement sur une période de trois ans, notamment l'impact de ces reports sur le poids de la dette et

Que le Service des finances, pour les dépenses en immobilisations, puisse démontrer au PTI les sommes exclusivement destinées aux arrondissements et

Que l'administration, après dix ans d'existence de la Ville actuelle, amorce une réflexion sur la dotation du PTI des arrondissements en fonction de leurs nouvelles réalités.

R-8

Que l'administration poursuive la recherche de nouvelles sources de financement de ses investissements autres que les programmes de subventions existants et évalue le recours à de nouvelles options de financement impliquant d'autres partenaires publics, privés et associatifs dans le but de limiter la pression sur le fardeau fiscal global de la population.

R-9

Que l'administration poursuive ses représentations auprès des deux niveaux de gouvernement et auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dans le but d'augmenter les revenus de la Ville et de financer le Plan de transport, notamment par l'augmentation de la taxe sur l'essence, l'instauration d'un péage régional et l'application de la nouvelle taxe sur les véhicules immatriculés à l'ensemble du territoire de la CMM.

Recommandations particulières**R-10**

Que le Service du développement et des opérations s'assure de calculer les retombées fiscales et non fiscales des projets financés par le Fonds d'investissement et en fasse état annuellement à la Commission sur les finances et l'administration lors de l'étude publique du PTI et

Que l'administration poursuive ses démarches auprès du gouvernement du Québec pour assurer le maintien du financement du Fonds d'investissement.

R-11

Que la Direction des stratégies et transactions immobilières ait recours à la méthode d'analyse de la valeur dans la détermination de ses choix immobiliers et entreprenne une réflexion sur la gestion de ses actifs excédentaires.

R-12

Que le Service de l'eau, en accord avec les orientations de ses projets d'investissements, procède rapidement à la mise en place des équipements de mesure de la consommation chez les plus gros utilisateurs d'eau parmi les industries, les commerces et les institutions (ICI) sur le territoire de l'agglomération.

R-13

Que le Service de l'eau poursuive le travail de priorisation quant à la construction des bassins de rétention sur le territoire et qu'il poursuive son travail de coordination avec les arrondissements pour une meilleure planification lors des travaux sur les conduites secondaires et le pavage de la chaussée dans le but de réduire les délais de réalisation pour le bénéfice des citoyens.

R-14

Que, dans un objectif de simplification et d'efficacité, le Service des technologies de l'information s'assure de mettre en place les mécanismes de suivi et de contrôle périodique appropriés dans la réalisation du projet de Système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), et travaille en collaboration avec la Société de transport de Montréal (STM) dans le dossier du déploiement du SÉRAM dans le réseau du métro.

R-15

Que la Ville de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau et les Muséums nature poursuivent leurs représentations auprès des gouvernements du Québec et du Canada pour le financement de leurs investissements en préparation des événements de 2017, date du 375^e anniversaire de Montréal, du 150^e anniversaire du Canada et du 50^e anniversaire d'Expo 67.

R-16

De réitérer la recommandation déjà formulée par la commission à l'automne 2010 à l'effet de mandater la Direction générale:

- pour mettre en œuvre une stratégie visant la réduction graduelle, mais significative, sur une période de trois ans du nombre d'années-personnes imputées au Programme triennal d'immobilisations (PTI), de façon à ne permettre ce recours que dans des situations exceptionnelles;
- pour justifier la pertinence et d'évaluer la nécessité du nombre actuel de postes imputées au Programme triennal d'immobilisation (PTI) afin de ne pas transférer automatiquement ces postes au budget de fonctionnement dans les trois prochaines années.

Les recommandations de la commission ont été adoptées à l'unanimité à l'exception de **R-1** et **R-2** (dissidence de M. Lampron et M. McQueen) et de **R-9** et **R-15** (dissidence de M. McQueen).

M. Lampron a appuyé les recommandations **R-8**, **R-12** et **R-14** tout en soulignant son intention de les commenter dans un rapport minoritaire.

M. Coutu a appuyé la recommandation **R-14** tout en soulignant son intention de la commenter dans un rapport minoritaire.

M. McQueen a aussi fait état de son intention de déposer un rapport minoritaire.

ANNEXE 1 : RAPPORTS MINORITAIRES

Rapport minoritaire de monsieur Robert Coutu

Commission permanente sur les finances et l'administration PTI 2012-2014

Rapport minoritaire de l'Association des maires de banlieue Préparé par monsieur Robert Coutu, maire de la Ville de Montréal-Est Le 21 septembre 2011

Pour faire suite aux présentations des PTI des différentes unités administratives en date du 19 et du 20 septembre dernier auxquelles j'ai assisté et en considérant les recommandations soumises par les membres de la commission permanente sur les finances et l'administration et les membres de l'opposition, il m'est important de vous faire parvenir les recommandations complémentaires suivantes dans le cadre de votre processus décisionnel.

Adoption du PTI

- Étant donné que les villes de banlieue sont responsables de près de 20 % de toutes les dépenses d'agglomération liées au PTI, il est impératif que l'Association des maires de banlieue (AMB) soit impliquée dans le processus de planification et d'établissement des priorités pour les budgets des prochains PTI

Recommandations générales

R-3

Il est important de dresser un bref historique des anciens PTI afin d'établir un compte rendu de la situation à ce jour, finaliser les engagements des projets en cours et en faire le post-mortem pour les prochains PTI ainsi améliorés.

R-6

Il est important d'assurer une gestion équitable et optimale du PTI pour l'ensemble des citoyens demeurant sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Il suffit de regarder la « nouvelle dette » prévue qui sera imputée au budget du PTI 2012 pour voir un autre exemple de la planification financière médiocre et/ou de l'absence de lignes directrices rigoureuses qui ont entaché les budgets antérieurs, tant les budgets de PTI que de fonctionnement. Comme l'indique le document ci-joint, les emprunts à la charge des contribuables s'élèveront à 310 372,0 \$, soit une augmentation de 71 363,0 \$ (30 %) comparativement à 2011 (239 009,0 \$) ! Compte tenu des efforts incessants déployés pour contrôler l'ensemble des dépenses municipales et de l'agglomération, une augmentation de cette ampleur est inacceptable.

Autre élément mentionné dans le document ci-joint, la nouvelle dette de 310 372,0 \$, qui est prévue en 2012, représentera 50,8 % du mode de financement du budget total du PTI de 613 734,0 \$. De 2006 à 2011, ce ratio [emprunts à la charge des contribuables ÷ budget PTI] avait diminué progressivement de 80,7 % à 44,6 %, ce qui était un signe encourageant. Il est difficile d'accepter un tel renversement de cette tendance en 2012.

R-8

Il est important que l'administration poursuive la recherche de nouvelles sources de financement dans le but de réduire ou de limiter le fardeau fiscal de l'ensemble de nos citoyens. Un plan d'affaire ou un montage financier devrait toujours être soumis pour chacun des projets afin d'en évaluer les coûts, les revenus potentiels, les impacts, les rendements sur investissement, etc. afin de réduire notre dépendance aux deniers publics.

R-16

Importance de respecter la capacité de payer de nos citoyens et de ne pas imputer des ressources humaines (années-personnes) au PTI avant la fin de 2013 (au lieu de laisser la période de trois ans).

Autre recommandation

- Que l'administration s'assure de répondre aux besoins et aux préoccupations des citoyens résidentiels et corporatifs en ce qui a trait à la pertinence et à la qualité de l'information disponible sur le site Web en vue d'améliorer les services à la population et le développement économique.
- Que les recommandations contenues dans la section V.6 du rapport du vérificateur général 2010 relatives à la mise en œuvre de la correction des mesures nécessaires pour mieux assurer la sécurité des tunnels et des ponts de l'agglomération de Montréal soient considérées en priorité dans le PTI 2012-2014.
- Que plus de temps et d'énergie soit consacré à l'élaboration de la vision, l'orientation et les principes directeurs des budgets d'exploitation et des budgets de PTI pour faciliter le travail de l'administration dans leur préparation.

PTI 2012-2014

Rapport minoritaire

Parce qu'aucune mesure sérieuse n'a été entreprise pour augmenter de façon significative les revenus devant servir au financement des infrastructures de l'eau et du transport, notamment pour ajuster les revenus de l'eau aux besoins de réhabilitation des infrastructures et pour instaurer un péage métropolitain, nous recommandons au conseil de rejeter la proposition de PTI 2012-2014 telle que proposée.

N'eut été du devoir de solidarité des représentants de la majorité, les recommandations générales proposées et unanimement adoptées, auraient normalement conduit à une proposition unanime de rejet. La commission s'est en effet montrée très critique des choix effectués et propose une série de recommandations dont l'effet conduirait à revoir le montage financier proposé par ce PTI.

Ce PTI maintient une politique de recours de l'endettement au maximum des capacités de la ville (soit 94% des revenus de la ville) pour éviter la décote des instituts d'évaluation. Mais le respect de ce plafond s'appuie sur une croissance soutenue de 3% des revenus annuels, ce qui ne laisse donc aucune perspective de soulager le fardeau fiscal des montréalais pour les 10 prochaines années.

C'est beaucoup trop et cette politique représente un risque sérieux de déséquilibre fiscal à plus ou moins brève échéance. Ce serait vrai dans un contexte de stabilité financière. Ce l'est encore plus en cette période de crise des finances publiques dans tout le monde occidental. Ce PTI nous est présenté alors que les perspectives d'une récession mondiale sont de plus en plus sérieuses, alors que tous les gouvernements au Canada réévaluent sérieusement leur niveau d'endettement. D'ailleurs les services administratifs de la ville sonnent aussi l'alarme.

S'endetter au maximum de notre capacité et s'engager à le faire pour les 10 prochaines années, ça s'appelle pelleter de la neige en avant et hypothéquer notre avenir.

Comment sortir de l'impasse ?

Les solutions avaient été esquissées dès la fin 2009: Payer au comptant le maximum de dépenses liées à des dépenses récurrentes, financer le plan de

transport par des revenus tirés de d'autres sources que l'impôt foncier, prioritairement par un péage métropolitain, retirer le financement du service de l'eau du PTI.

Le PTI 2012-2014 annonce quelques mesures timides en ce sens mais rien de substantiel n'est entrepris.

L'administration annonce une politique de paiement comptant de la main d'œuvre capitalisée pour un montant de 16M\$ en 2012. Cette somme sera majorée de 8M\$ en 2013 et en 2014. Cette décision nous apparaît insuffisante. L'administration a eu tout le temps de préparer une solution plus significative pour la gestion de ces emplois.

Le plan de transport : l'endettement pour réponse

Le plus inacceptable de ce PTI est l'absence de toute perspective pour le financement des infrastructures de transport et pour le développement à venir du transport en commun.

On fait miroiter ainsi la possibilité d'un financement de 513,6 M\$ pour le développement d'un éventuel tramway en 2014, alors qu'il n'y a pas le moindre début du commencement d'une perspective de financement de ce projet qui se retrouve parmi les priorités du PTI alors que de nombreux autres besoins ne sont pas pris en compte.

Le PTI propose des investissements dans tous les sens mais il ne prévoit rien pour les études nécessaires à la mise en place d'un péage métropolitain. Trois ans après les promesses du maire de Montréal d'agir dans ce dossier, on se retrouve, avec ce PTI, dans la situation d'évoquer un ensemble d'hypothèses sur le bon vouloir des partenaires et du gouvernement du Québec. Cette négligence à proposer une solution concrète amène la seule réponse possible aux besoins de financement en matière de transport: l'endettement à la charge exclusive des montréalais.

L'eau

On nous dépose plan de 4,6 G\$ mais aucune avancée significative pour son financement.

La dépendance du plan de l'eau au recours à l'emprunt demeure à un niveau inacceptable de 70 millions\$ pour 2012 malgré les engagements répétés de l'administration de fixer le niveau des revenus à tirer de la taxe dédiée à un niveau qui permettrait de transférer le recours à l'emprunt vers le paiement au comptant des dépenses. L'administration choisit plutôt de fragiliser le service de l'eau et donc sa capacité à livrer le plan convenu de 4,6G\$ en puisant dans la

réserve accumulée pour un montant de 47,3 M\$ pour 2012 et d'épuiser cette réserve en l'amputant de 142,6M\$ entre 2012 et 2014.

Les compteurs d'eau

On nous annonce des recommandations pour la relance de ce dossier mais aucune action significative n'est encore entreprise, 2 ans après l'arrêt de ce dossier. Résultat, les estimés de revenus à la charge des plus grands consommateurs sont fortement sous estimés.

Ainsi, ce PTI ne prend pas suffisamment en compte les ressources à tirer d'un fonds de l'eau alimenté par une taxe dédiée qui permettrait de payer au comptant les dépenses de réhabilitation des structures. Pour éviter de répéter ces choix malheureux exposés dans ce PTI 2012-2014, ce fonds devrait être géré de façon autonome, devrait permettre de retirer le secteur de l'eau du PTI et donc de permettre d'exécuter le plan de 4,6 milliards.

Par ailleurs, nous faisons référence à la recommandation R-13 de la majorité pour souhaiter que le service de l'eau consacre plus d'énergie et accorde plus de priorité au travail nécessaire pour la construction de bassins de rétention et pour trouver des solutions plus efficaces pour contrer les inondations que subissent trop de citoyens montréalais. Cette recommandation fait aussi référence à la nécessité de poursuivre le travail de coordination entre le service de l'eau et les arrondissements pour une meilleure planification des travaux. Les délais actuels sont trop longs et sont mal adaptés aux obligations que les arrondissements ont à respecter.

Mauvaise planification ou mauvaise exécution ?

Depuis 2007, l'administration n'a jamais réalisé plus de 67,6% des investissements annoncés. Le PTI annoncé de 2010 était de plus de 1G\$, en réalité, il n'a été réalisé qu'à 58,5%. La performance de 2011 ne s'annonce guère mieux puisque nous prévoyons pour 2012 un report de 135,7 M\$ des engagements prévus pour 2011.

Ainsi, le PTI proposé pour 2012 est à la hauteur de 1,4G\$ et les emprunts prévus à la charge des contribuables est de 746,9M\$, de 683,3\$ pour 2013 et de 552,3M\$ pour 2014.

Compte tenu de la performance de réalisation des 3 dernières années, nous nous demandons si les annonces faites dans ce PTI sont sérieuses. Nous n'avons retrouvé aucune mesure dans ce PTI qui donnerait un minimum d'assurances à l'effet que le plan proposé sera réalisé.

Par ces effets d'annonce, l'administration suggère qu'elle corrige des décennies de sous investissement des administrations précédentes en annonçant un ambitieux plan d'investissement de 4,47G\$ pour 2012-2014. Au vu des performances de 2010 et 2011 où 45% et plus des investissements annoncés ne se sont pas concrétisés, on peut douter du sérieux de la démarche proposée.

Quelques questions particulières

Nous avons apprécié la décision de l'administration de déposer le projet de PTI en septembre comme nous l'avions recommandé à la commission des finances l'an dernier. Cependant, le portrait proposé est trop partiel. Comme le suggère la majorité, les présentations devraient aussi inclure une projection des investissements sur une base pluriannuelle. Les références devraient aussi être faites par rapport aux résultats des années précédentes et des prévisions de l'année en cours. Plus important, les références devraient être faites partout où ce serait important aux éléments du budget de fonctionnement qui ont un impact sur la réalisation des projets.

Enfin, nous l'avons évoqué, le déficit actuariel des fonds de pension devrait être considéré comme une dette et les enjeux qui y sont liés devraient faire partie intégrante de l'étude du PTI.

Quelques services sont venus présenter à la commission leur PTI en indiquant qu'il ne répondait pas à leur besoin. Nous aimerions vous indiquer les cas qui nous apparaissent les plus significatifs.

Au cours de la dernière année, le service des immeubles devait réfléchir à une réorganisation plus fonctionnelle et plus efficace du parc immobilier. Les services devaient en particulier considérer l'hypothèse d'un fonctionnement inspiré d'une organisation semblable à la SIQ, le bras immobilier du Québec. Rien ne transpire de cette réflexion dans le PTI 2012-2014. Les mêmes problèmes évoqués l'an dernier se répètent et les sommes à affecter à même notre capacité d'emprunt sont à chaque année plus importantes.

Le fonds d'investissement auquel se greffe dans ce PTI 2012-2014 le fonds de revitalisation des grands sites a prouvé sa grande utilité. Le fonds d'investissement est doté d'un budget de 114 M\$ en 2012 mais de seulement 69 M\$ en 2013 et de 48M\$ en 2014. Comme ce fonds est destiné au rehaussement de la valeur foncière et qu'il représente un bon retour sur investissements, il faudrait en assurer la pérennité en en l'alimentant chaque année d'une part des revenus supplémentaires versés au budget de la ville.

Nous aurons bientôt à discuter de la proposition budgétaire pour 2012, nous nous attendons à ce qu'elle contienne des éléments forts qui permettront de diminuer la pression sur l'emprunt et sur la taxe foncière, tout particulièrement dans le domaine des infrastructures routières et du transport en commun.

Recommandations de Projet Montréal

Commission du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain

PTI 2012-2013-2014

Recommandations administratives

Sur le déroulement des présentations publiques

1. Afin de faciliter une plus grande participation citoyenne et la conciliation travail-famille des commissaires, nous recommandons que les commissions ne débutent pas avant 9 h le matin.
2. La première journée de la commission devrait être exclusivement consacrée à l'établissement d'un post mortem des PTI précédents.

Cette journée devrait couvrir les éléments suivants :

- Déposer à la commission un document de référence mesurant la performance passée de l'ensemble des PTI précédemment adoptés;
(économies d'échelle ou accroissement des revenus de taxation)
 - Effectuer une relecture des recommandations de la commission de l'année précédente et l'évaluation de leurs mises en application;
 - Analyser le % de réalisation des PTI et en évaluer les causes;
 - Indiquer le % de subventions reçues sur le total théorique qu'on aurait pu obtenir des différents paliers de gouvernement;
 - Passer en revue les reports budgétaires;
 - Identifier les bons coups;
 - Identifier les principaux blocages rencontrés;
(météorologiques, administratifs, financiers, manque de main d'œuvre, etc.)
 - Identifier les projets abandonnés;
 - Dépassements/économies des coûts.
3. Qu'on invite formellement des représentants des arrondissements à venir présenter leurs PTI à la commission des finances, au même titre que les différents services et sociétés paramunicipales de la Ville de Montréal.

4. Poursuivre les démarches de l'administration pour faire coïncider les présentations et l'adoption des PTI de la STM avec ceux de la Ville de Montréal, tôt à l'automne. Ce faisant, la STM pourra elle aussi bénéficier de délais accrus pour maximiser les travaux de construction extérieurs dès l'arrivée du printemps.
5. Prévoir davantage de temps pour les périodes de questions des commissaires, à la fin de chacune des présentations, pour éviter les habituels retards accumulés au fil de la journée et permettre aux commissaires de poser l'ensemble de leurs questions.
6. Que la commission prévoit, au minimum, une séance demi-journée pour discuter des recommandations de chacun commissaires et pas uniquement celles apportées par l'administration.

Sur le document budgétaire de référence

1. Montrer systématiquement les projections actuarielles des fonds de retraite pour les 10 prochaines années et leurs influences sur notre capacité d'emprunt.
2. Montrer les hypothèses qui ont été retenues pour établir les projections des taux d'intérêt estimés pour les 10 prochaines années. (Analyse de sensibilité)
3. Inclure un tableau montrant l'ensemble des emprunts de la Ville avec les éléments suivants :
 - a. Date d'émission
 - b. Date de fin
 - c. Taux d'intérêt
 - d. Emprunteur (agglo, ville centre, arrondissements, STM, organismes connexes (SHDM, parc Jean-Drapeau))
 - e. % assumé par un tiers (ex : gouvernements supérieurs)
4. Indiquer clairement la part de la dette de la Ville, de la STM et des sociétés paramunicipales qui sont assumées, ou garanties, par les gouvernements supérieurs et expliquer à quel point ces dettes affectent notre cote de crédit, et donc, notre capacité d'emprunt.
5. Rajouter un tableau montrant la répartition géographique des PTI, au minimum entre les arrondissements et villes liées. Évidemment, exclure les PTI immatériels (ex : logiciels) ou qui sont uniformément répartis sur le territoire (ex : projet de télécommunication des services d'urgence)
6. Inclure un document complémentaire décrivant chacun des projets au PTI, notamment en incluant les éléments suivants :

- a. Une description du projet
- b. Le budget détaillé pour chacune des années, passées et futures, où a lieu le projet
- c. Analyse des besoins en comparaison avec les autres arrondissements.
- d. Indiquer la durée de vie prévue des projets.
- e. Indiquer les coûts d'opération annuels prévus de chacun des projets.
- f. Indiquer le ratio d'autofinancement (économies récurrentes et/ou nouvelles sources de revenus).
- g. Son évaluation en fonction du Plan de développement durable de la Ville de Montréal.

Sur les autres documents budgétaires

1. Que l'ensemble des services nous présente d'abord la projection de leurs besoins d'immobilisations pour les 10 prochaines années.
2. Que les années antérieures soient présentées, de même que les reports pour chacun des projets.
3. Que les documents particuliers fassent référence à la page correspondante du document général.
4. Que les documents connexes soient tous paginés et identifiés.
5. Que les PowerPoint présentés en salle du conseil utilisent une taille de caractère suffisante pour être facilement lue des participants.

Recommandations politiques

PTI des arrondissements

Un débat de fond doit se faire sur la dotation et les PTI des arrondissements, car la vaste majorité de ceux-ci ne peuvent répondre aux besoins de base de leur population. Ainsi, il arrive que des immeubles rénovés à grands frais par la ville centre doivent être fermés faute de dotation suffisante dans les arrondissements. Les budgets d'immobilisation des arrondissements sont également insuffisants pour maintenir leurs actifs, notamment leur réseau de rues et trottoirs locaux.

Par exemple, les 19 arrondissements ont plus de 3200 km linéaires de rues sous leur responsabilité (rues collectrices et locales) en plus des trottoirs les bordant. Ceux-ci ont 100 M\$ sur trois ans dans leur programme de réfection routière, plus une aide discrétionnaire de la ville centre de 19 M\$ pour la réfection des rues collectrices. Ceci revient donc à environ 12 400 \$ par année et par kilomètre de rue sous la responsabilité des arrondissements.

Par comparaison, la Ville centre va investir 192 M\$ sur trois ans pour ses 839 km linéaires d'artères, excluant les artères dans les villes liées, soit 76 000 \$ par année et par kilomètre de rue. Il s'agit d'un montant 6 fois supérieur par linéaire de rue par rapport aux rues sous la responsabilité des arrondissements. Cette énorme différence ne peut s'expliquer par les structures principalement situées sur des artères, car celles-ci ont leur propre budget d'immobilisation.

Muséums Nature

Nous dénonçons encore cette année le choix politique d'investir massivement dans les Muséums Nature, que ce soit directement ou en y dirigeant les subventions, dans l'optique du 375^e anniversaire de Montréal. Nous sommes toujours pour la construction du nouveau planétarium, mais les autres projets de développements devraient être arrêtés, faute d'une source de financement crédible. À cet effet, nous ne croyons pas qu'une campagne de financement pour les Muséums Nature puisse aller chercher plus de 30 M\$ auprès de partenaires privés et du grand public.

Parc Jean-Drapeau

Nous dénonçons encore cette année le choix politique d'investir massivement dans les la Société du parc Jean-Drapeau, que ce soit directement ou en y dirigeant les subventions, dans l'optique du 375^e anniversaire de Montréal. La réhabilitation du site est certes nécessaire, mais nous ne voyons pas la pertinence d'y investir massivement dans de nouveaux projets de

développement au financement encore incertain. Par exemple, nous avons appris lors de la commission des Finances que le parc Jean-Drapeau a toujours dans ses cartons son projet de monorail, bien qu'il n'apparaisse plus dans le document budgétaire du parc Jean-Drapeau et qu'aucune source de financement n'est identifiée.

Autre questionnement, nous ne comprenons pas la pertinence pour la Ville d'être propriétaire du futur réseau de 25 kV du parc Jean-Drapeau, alors que l'île Saint-Hélène est déjà sous la responsabilité de la commission des services électriques (CSEM). Le CSEM nous semble mieux placé pour gérer et entretenir ces infrastructures. Ce changement de propriétés n'empêchera pas le parc Jean-Drapeau de continuer à facturer l'électricité lors de la location de ces équipements.

Autres recommandations particulières

1. Tirer profit au maximum des bas taux d'intérêt historiques, quitte à dépasser temporairement la cible d'endettement de 94 %.
2. Maximiser l'utilisation des mécaniciens permanents du CSP-MRA que l'on doit payer qu'ils travaillent ou pas. Pour ce faire, ajuster le montant du nouveau fonds du matériel roulant pour augmenter le taux de location interne des véhicules roulants.
3. Arrimer au maximum les budgets TI entre la STM et la Ville (télécom, GPS) afin de générer des économies d'échelle et d'améliorer l'interopérabilité.
4. Prioriser les projets TI qui permettront de rendre disponibles des données publiques et internes pouvant générer d'importantes retombées économiques et/ou augmenter la transparence de l'appareil municipal (ex. : registre foncier, cartographie, budget, etc.).

Principale recommandation de Projet Montréal pour le PTI 2012-2013-2014 : créer un *Fonds du transport collectif*

Nous réitérons encore cette année la création d'un *Fonds du transport collectif*.

En 2010, la Ville de Montréal a créé une taxe de stationnement s'appliquant au grand centre-ville. Cette taxe rapportera cette année autour de 20 M\$, somme qui est simplement versée au budget général de la Ville. Dans son budget 2011, la Ville introduit également une taxe sur l'immatriculation, mais sa mise en application semble très compliquée, en plus d'être complètement inéquitable pour les Montréalais, car elle taxe la possession automobile et non pas l'utilisation du réseau routier montréalais, ce qui aurait couvert les automobilistes en provenance dans banlieues : même avec cette nouvelle taxe, les montants obtenus restent encore bien en deçà des besoins réels.

De la même manière qu'il existe à la Ville un *Fonds de l'eau* et un *Fonds de voirie* alimentés par des taxes foncières dédiées, Projet Montréal propose que les PTI 2012-2014 puissent bénéficier d'un *Fonds du transport collectif* consacré au financement du *Plan de transport*. Ce nouveau fonds serait dans un premier temps alimenté par la taxe de stationnement, dont l'assiette serait étendue à la totalité du territoire de la Ville de Montréal. À titre de première estimation, son produit annuel peut être évalué entre 125 et 150 M\$.

Les sommes versées au *Fonds de transport collectif* permettront notamment de lancer sans autre délai le premier des 21 chantiers prévus au *Plan de transport*, à savoir la réalisation du réseau initial du tramway moderne de Montréal. L'existence de ce fonds attestera aux yeux des gouvernements supérieurs de l'importance que la Ville accorde à la mise en œuvre de son *Plan de transport*, et tout particulièrement de son projet de tramway. La crédibilité de la Ville étant de ce fait acquise, les gouvernements supérieurs seront réceptifs à l'idée de canaliser vers ce fonds leurs contributions visant le développement du transport collectif, tout particulièrement dans le contexte du 375^e anniversaire de Montréal et du 150^e anniversaire de la Confédération canadienne, qui seront tous deux célébrés en 2017.

Sous réserve d'analyses financières plus poussées, il appert que la création d'un *Fonds du transport collectif* alimenté d'une part; par une taxe de stationnement s'appliquant à l'ensemble du territoire de la Ville et d'autre part; par diverses contributions financières prochainement attendues des gouvernements supérieurs. Il permettra de réaliser les principaux projets prévus au *Plan de transport* sans exercer une pression indue sur le niveau d'endettement de la Ville de Montréal.

Position de Projet Montréal sur les 16 recommandations particulières déposées par l'Administration.

(Seules celles où nous votons contre sont présentées)

R-	Commission des finances	Position de Projet Montréal	Explication ou bonification
Adoption du PTI			
1	Que les conseils adoptent les prévisions du PTI 2012-2014 de la Ville de Montréal.	Contre	Projet Montréal ne peut accepter les PTI actuels, car ils ne correspondent pas aux priorités que nous considérons essentielles pour arrêter le déclin de Montréal. De plus, l'absence de prévisions budgétaires à long terme et d'une répartition équitable entre les arrondissements et les services centraux nous force à être dissidents sur ces deux recommandations.
2	Que les conseils adoptent les PTI des unités administratives entendues par la commission : <ul style="list-style-type: none"> • Service du développement et des opérations; • Service de l'eau; • Muséums nature; • Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles; • Service des technologies de l'information; • Société du parc Jean-Drapeau. 		

Recommandations générales			
9	Que l'administration poursuive ses représentations auprès des deux niveaux de gouvernement et auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dans le but d'augmenter les revenus de la Ville et de financer le Plan de transport, notamment par l'augmentation de la taxe sur l'essence, l'instauration d'un péage régional et l'application de la nouvelle taxe sur les véhicules immatriculés à l'ensemble du territoire de la CMM.	Contre	Tout en étant d'accord avec la poursuite des démarches entreprises auprès des gouvernements et de la CMM, nous devons être dissidents, car cette recommandation ne mentionne pas explicitement que les nouveaux revenus seront gérés via un fonds dédié, et que celui-ci sera dédié aux transports collectifs.
Recommandations particulières			
15	Que la Ville de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau et les Muséums nature poursuivent leurs représentations auprès des gouvernements du Québec et du Canada pour le financement de leurs investissements en préparation des événements de 2017, date du 375 ^e anniversaire de Montréal, du 150 ^e anniversaire du Canada et du 50 ^e anniversaire d'Expo 67.	Contre	<p>Tel que reconnu par le Vérificateur général, la Société du parc Jean-Drapeau a besoin d'importants investissements pour maintenir ses actifs à niveau. Cependant, nous considérons qu'investir au-delà de ces sommes dans le cadre du 350^e anniversaire de Montréal n'est pas justifié.</p> <p>Il en va de même pour le développement des Muséums Nature.</p> <p>Nous considérons que de nombreux projets seraient beaucoup plus structurants et durables dans le temps pour Montréal, tel la création d'un réseau de tramways ou de l'Entrée maritime, que de renforcer encore davantage la vocation récréative et touristique de Montréal.</p>